

ville de Cambrai

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET : N° 33

RAPPORTEUR : Monsieur Le MAIRE

**INTITULÉ : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA VENTE D'UN
IMMEUBLE PAR LE CCAS SITUÉ 78 RUE DE DOUAI À CAMBRAI**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART
M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Cadre réservé au
Secrétariat Général de la Mairie

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2022, vous avez approuvé la vente par le CCAS, d'un immeuble situé 78 rue de DOUAI à CAMBRAI.

Toutefois, les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture de CAMBRAI ont émis un recours gracieux à l'encontre de cette délibération, en arguant que le projet de création de quatre appartements relevant du parc privé proposés à la location par Madame LEFEBVRE et Monsieur LCZAKOWSKI ne peut être considéré comme présentant un intérêt général. Toujours selon ce recours, le dossier présenté par les acquéreurs ne permettrait pas d'apprécier les « contreparties suffisantes » justifiant le prix de vente.

En conséquence, par délibération du 13 Mars 2023, le conseil d'administration du CCAS a annulé la délibération n°22-053 concernant cette vente afin de revoir l'intégralité du projet.

Il convient donc de procéder au retrait de la délibération d'approbation de la vente par le CCAS de cet immeuble situé 78 rue de DOUAI à CAMBRAI en date du 5 octobre 2022.

Publié le : 03 Avril 2023 à 09:29

Adopté à l'unanimité.


Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures
Pour extrait conforme


Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
ID : 059-215901224-20230320-33_20032023-DE

